

Conditions générales de vente

Préambule : Les éléments décrits dans le préambule font partie intégrale des conditions générales de vente. GESTION 1901, Société inscrite au RCS, dont le siège social se situe 5, rue demarquay, 75010 PARIS, (ci-après la SOCIÉTÉ), a développé un service (ci-après le Service) dédié principalement aux Associations via notamment son site INTERNET, dénommé loi1901.com, accessible à l'adresse www.loi1901.com (ci-après le Site). Le Service comprend les prestations suivantes : **Vente de licence d'utilisation de JURI-ASSO comprenant un logiciel de gestion documentaire et sa base.** Cette licence doit être lue et acceptée lors de l'installation du logiciel par le client. L'acceptation par le Client des présentes conditions (ci après les Conditions) implique que ce dernier reconnaît que la société ne garantit pas l'exhaustivité et la pérennité des formulaires et informations fournis dans JURI-ASSO, la législation pouvant évoluer rapidement et la multiplicité des domaines d'activités du secteur associatif étant très étendue. JURI-ASSO est une documentation pratique permettant de guider le Client dans la gestion quotidienne de son association. Nous attirons l'attention de l'utilisateur sur la nécessité d'interroger le site <http://service-public.fr> périodiquement car de nouvelles versions de certains formulaires peuvent avoir remplacé celles mises à disposition gratuitement dans JURI-ASSO. Le client accepte également que le logiciel fourni par la société ne puisse être installé que sur un ordinateur unique. Après la première installation, la société pourra demander au client une preuve de sa bonne foi pour autoriser toute nouvelle installation. Si le client souhaite installer le logiciel sur un nouvel ordinateur, il devra au préalable avertir la société qui donnera ou non l'autorisation au client de procéder à l'installation de ce logiciel.

Le Client déclare avoir pris connaissance du fait que le Logiciel nécessite une connexion internet pour l'enregistrement de la licence et fonctionne sur PC sous environnement postérieur à Windows 98 un P2 400 Mhz avec 128 Mo de mémoire vive avec une configuration de Windows reconnue par Microsoft comme installée selon les règles établies de bon fonctionnement et en version française. **Les versions de Windows 95, 98 et 98 SE ne sont plus maintenues par Microsoft. A ce titre, nous excluons toute garantie en cas d'installation de Juri-asso sur ces systèmes d'exploitation.** Le Client déclare avoir été dûment éclairé sur les contingences techniques lui permettant de consulter les informations relatives notamment à son ordinateur. Le Client déclare avoir pris connaissance qu'en version OEM, il doit télécharger le logiciel pour pouvoir l'installer. Le Client reconnaît avoir pris connaissance des présentes Conditions et déclare les accepter sans réserve.

1. Objet : Les présentes Conditions sont complétées par des conditions particulières formalisées dans le bon de commande et ont pour objet de définir les modalités dans lesquelles le Client bénéficie du Service. Les conditions générales complétées des conditions particulières forment le contrat (ci-après le Contrat).

2. Obligations des parties :

2.1. Obligations et droits de la société : Il est expressément convenu entre les parties que la Société est soumise à une obligation de moyens au titre des présentes.

Conditions d'accès aux mises à jour de JURI-ASSO : La Société s'engage à fournir un Service de mise à jour au Client qui a souscrit un abonnement. Cet abonnement permettra au Client de télécharger les mises à jour éventuelles de la base documentaire de JURI-ASSO pendant la durée de l'abonnement à partir de son espace client réservé. Les conditions d'accès à l'espace client réservé sont définies ci-après : Le droit d'accès concédé au Client est non exclusif, personnel et non transmissible. Ce droit est matérialisé par l'octroi par la Société au Client d'un numéro identifiant et d'un mot de passe valable 12 mois lors de l'acquisition du logiciel. L'accès à l'espace client réservé est soumis à la saisie de l'identifiant et du mot de passe personnel lors de la première utilisation du logiciel. Cet accès est ensuite valable pendant une durée de 12 mois. L'accès au Serveur distant (le serveur) vérifiant le mot de passe est possible 24 h / 24 h, 7 jours sur 7 jours sauf en cas de force majeure et sous réserve des éventuelles pannes et interventions de maintenance nécessaires au bon fonctionnement du serveur et des matériels. Cette interruption ne donne lieu à aucune indemnité. Les protocoles de communication utilisés sont ceux en usage sur Internet à la date d'acceptation des présentes conditions générales par l'abonné et à venir, tels que notamment e-mail, pop/smt/ et web.html.

Droit de contrôle, suspension et modification du Service : La Société se réserve le droit de modifier en cours d'exécution du Contrat les fonctionnalités permettant la consultation des serveurs permettant d'effectuer les mises à jour pour des motifs d'ordre technique, commerciaux ou juridique. En cas de non-respect des obligations visées au Contrat par le Client, en particulier le non paiement de son abonnement si le Client y a souscrit, la Société se réserve le droit de suspendre de plein droit et sans préavis l'accès au Service de mise à jour sans préjudice des dispositions des articles 6 et 8 des dites Conditions. La Société pourra aussi interrompre l'accès au Site permettant les mises à jour sans que le Client ne puisse prétendre à des dommages et intérêts en cas de saisine de l'autorité judiciaire.

2.2. Obligations et droits du Client

Droit d'usage des informations : Le Client dispose d'un droit d'usage privé, non collectif, non commercial et non exclusif sur les informations mises à disposition sur le Site; le Client s'interdit de transférer ce droit à des tiers. Le Client est responsable de l'usage de son identifiant ainsi que du code secret et s'engage à prendre toutes mesures utiles pour en assurer la parfaite confidentialité. En cas de perte ou de vol de ce numéro, le Client devra informer dans les meilleurs délais la Société qui en pourra en faire l'annulation immédiate.

Ordre public : Le Client s'engage à respecter la législation et réglementation dans sa globalité relative aux données personnelles et notamment la loi du 6 janvier 1978, la Directive 95/46 du 24 octobre 1995 et de toute loi à venir notamment celle découlant du projet de transposition de la directive présenté au conseil des ministres le 18/07/01.

Obligations légales d'identification : informations à communiquer à la Société - Le Client, s'il est une personne morale, s'engage à communiquer à la Société, par application des dispositions de l'article 43.9 de la loi du 30/09/1986 modifiée, les informations suivantes, sous peine de ne pouvoir activer le Service : Dénomination ou raison sociale, Siège social, Nom du signataire, adresse, téléphone...

Garantie : Le Client garantit la Société contre toute action qui pourrait être engagée à son encontre par un tiers pour quelque motif que ce soit et notamment en raison du lien contractuel qui lie le Client à la Société. Le Client s'engage à agir avec diligence pour résoudre l'objet de la réclamation de manière à ce que la Société ne soit pas inquiétée.

Le Client s'engage à indemniser la Société de toute condamnation qui pourrait être prononcée à son encontre par une décision de justice, au fond ou avant dire droit, même non encore définitive, y compris les frais visés aux articles 699 et 700 du Nouveau Code de Procédure civile effectivement engagés par la Société.

Demande de remboursement : Les logiciels retournés ne doivent pas avoir été installés et sont restés sous scellés en cas de version vendu sur un support CDROM. De même, si une livraison ne peut intervenir dans un délai de 30 jours après la passation de commande, l'acheteur pourra, de plein droit, résilier sa commande et obtenir le remboursement intégral des fonds avancés.

Abonnement aux mises à jour : Cet abonnement, qui est optionnel pour le Client, est réglé conformément aux dispositions de l'article 5 des présentes Conditions. En contre partie d'un droit d'accès aux mises à jour de la base documentaire de JURI-ASSO, le Client verse une redevance annuelle forfaitaire, en début de période d'abonnement, dont le montant figure sur le Bon de commande.

Entrée en vigueur et durée de l'abonnement (option)

Entrée en vigueur : Pour l'abonnement aux mises à jour, le Contrat entre en vigueur à compter de la date de réception par la Société du paiement des abonnements souscrits.

Durée : Lorsque le Client souscrit à l'abonnement, qui est optionnel, le Contrat est conclu pour une période initiale de douze (12) mois à compter de la date de souscription par le Client du Service figurant sur le Bon de commande (ci-après la Date). Le Contrat est renouvelable par tacite reconduction pour des périodes annuelles, sauf dénonciation par l'une ou l'autre des parties adressée à l'autre par lettre recommandée avec accusé de réception, respectant un préavis soixante (60) jours calendaires avant l'anniversaire de la Date. La dénonciation par le Client à la Société devra être adressée au siège social de la Société.

3. Propriété du logiciel et de la documentation : Le Client bénéficie d'un simple droit d'usage non exclu et non transmissible à un tiers. Hormis certains documents mis à disposition gratuitement tels que les CER disponibles en téléchargement sur le site <http://service-public.fr>, la Société est seule propriétaire des données ainsi que de tous les droits de reproduction et autres qui y sont liés, dans la limite des droits éventuellement détenus par des tiers. Le présent Contrat n'emporte en conséquence au profit de du client la cession d'aucun droit de propriété intellectuelle. Le Client s'interdit de porter atteinte de quelque façon que ce soit aux droits de reproduction et autres détenus par la Société ou par des tiers sur la base documentaire. Toute reproduction et toute représentation et notamment toute mise en réseau ou toute rediffusion, sous quelque forme que ce soit, même partielle, est strictement interdite et constituerait un acte de contrefaçon.

4. Conditions financières et facturation

Facturation et échéances : Si le Client a opté pour la souscription à un abonnement, chaque année, avant la date anniversaire, la Société enverra une facture de prorogation d'un montant correspondant à l'abonnement de l'année à venir. Le Client sera tenu de payer, avant le début de la nouvelle période d'abonnement, le montant de cette facture à la Société.

Modification des tarifs : Les tarifs affichés sur le site www.loi1901.com sont non contractuels. La Société se réserve le droit de modifier ses tarifs sans préavis. Le client doit se tenir informé de ces tarifs en consultant ce site régulièrement ou en effectuant une demande par mail sur service.client@question1901.com. Les tarifs ne comprennent pas les frais de transports qui sont facturés en sus. Le refus du Client du nouveau tarif, si ce tarif a augmenté, doit être notifié à la Société sous forme de lettre recommandée avec demande d'accusé de réception trente (30) jours maximum après réception de la facture de prorogation à l'abonnement.

Non paiement : Sans préjuger des décisions de la Société concernant la rupture éventuelle de l'abonnement souscrit de façon optionnelle par un Client, le non-paiement total ou partiel dans les délais entraînera la suspension du numéro d'identification permettant de rentrer dans l'espace client réservé. Toute facture non payée à l'échéance porte intérêt, de plein droit et sans mise en demeure préalable à un taux annuel égal à deux fois le taux de l'intérêt légal, calculé par mensualité.

Livraison : La société s'engage à mettre tout en oeuvre afin de livrer la commande dans les délais les plus courts, et ce dès réception du bon de commande. Les délais de livraison ne sont donnés qu'à titre indicatif et les retards inférieurs à 30 jours ne peuvent justifier l'annulation de la commande par le Client, ni donner lieu à des dommages intérêts ou indemnités ou pénalités. Toute réclamation pour non-conformité devra être transmise dans la semaine qui suit la date de réception de la commande. La société est libérée de son obligation de livraison pour tous cas fortuits ou de force majeure. A titre indicatif, les grèves totales ou partielles, les inondations, les incendies sont des cas de force majeure. Le transfert de propriété des produits livrés ou à livrer est suspendu jusqu'au paiement intégral du prix par le client et ce sans incidence sur le transfert des risques.

5. Résiliation des contrats : En cas de manquement par l'une des parties à leurs obligations, non réparé dans un délai de trente (30) jours calendaires, à compter de la lettre recommandée avec avis de réception notifiant le manquement en cause, l'autre partie pourra faire valoir la résiliation du Contrat, sous réserve de tous les dommages et intérêts auxquels elle pourrait prétendre. La Société pourra résilier de plein droit le Contrat en cas d'inobservation de l'une quelconque des dispositions de l'article 2.2 et 4 des présentes conditions ou à la suite d'un incident de paiement ou à cause d'un non paiement des sommes dues au titre des présentes, sans préjudice des dispositions de l'article 8.2 des présentes conditions.

6. Sous-traitance : La Société se réserve le droit de sous-traiter tout ou partie du présent contrat à toute entreprise de son choix. En cas de sous-traitance de tout ou partie du présent contrat par la Société, le Client renonce à tout recours contre la Société pour les prestations sous-traitées. Seul le sous-traitant pourra alors être mis en cause par le Client. Le Client devra exercer son recours contre le sous-traitant désigné ou non par la Société.

7. Responsabilité

Responsabilité de la Société

Limitation : En cas de mise en jeu de la responsabilité de la Société, les dommages et intérêts dus par la Société au Client ne pourront excéder, toutes causes confondues, dans toute la mesure permise par la réglementation applicable, les sommes versées par le Client au titre du Contrat.

Exclusion : Le Client est seul maître du choix du produit et de son adéquation à ses besoins, et la Société n'assume aucune responsabilité de ce fait. A cet effet, il incombe au Client de solliciter auprès de la Société toutes informations et renseignements complémentaires sur les caractéristiques du produit ou son utilisation. Le Client reconnaît commander le produit en qualité et pour ses besoins. L'usage du service ou de produits proposés par la Société implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites d'Internet, notamment en ce qui concerne les performances techniques, les temps de réponse pour consulter, interroger ou transférer des informations, les risques d'interruption, et plus généralement, les risques inhérents à toute connexion et transmission sur Internet. La société ne pourra être tenue pour responsable d'aucun préjudice direct ou indirect subi par le Client au titre du présent Contrat (tel que perte de chiffre d'affaires, de données, d'exploitation, d'image de marque...).

Responsabilité du Client : En cas de mise en jeu de la responsabilité du Client, les dommages et intérêts dus par ce dernier à la Société seront d'un montant égal au préjudice direct ou indirect subi par celle-ci. En tout état de cause, la résiliation du contrat du fait du manquement du client à une de ses obligations ne lui permettra pas d'obtenir le remboursement des sommes déjà perçues par la Société. Le Client reconnaît aussi qu'aucun avoir ou autre compensation ne peut être alors demandés à la Société. L'utilisation par un tiers du numéro identifiant et du code secret entraîne de plein droit la mise en œuvre de la responsabilité du Client.

8. Protection des données personnelles

Toutes les données que vous nous confiez le sont afin de pouvoir traiter vos commandes. En vertu de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, les utilisateurs peuvent exercer leur droit d'accès, de consultation, de modification, de rectification et de suppression des informations saisies auprès de la Société.

9. Cession : Le présent Contrat ne pourra faire l'objet d'une cession totale ou partielle, à titre onéreux ou gracieux, par le Client sans accord écrit préalable de la Société. La Société pourra céder à toute personne morale de son choix, tout ou partie des droits et obligations définies au présent contrat, à charge pour elle d'en informer le Client.

10. Force majeure : Si les cas de force majeure ont une durée d'existence supérieure à trois mois, le présent Contrat sera résilié automatiquement, sauf accord contraire entre les parties. De façon expresse, sont considérés comme cas de force majeure ou cas fortuit, ceux habituellement retenus par la jurisprudence des cours et tribunaux français.

11. Intégralité : Le présent Contrat forme l'intégralité des engagements des parties.

12. Non validité partielle : Si une ou plusieurs stipulations du présent Contrat est tenue pour non valide ou déclarée telle en application d'une loi, d'un règlement ou à la suite d'une décision définitive d'une juridiction compétente, les autres stipulations garderont toute leur force et leur portée.

13. Non renonciation : Le fait, pour l'une des parties au Contrat, de tolérer, de la part de l'autre, un quelconque manquement à ses obligations ne vaut pas renonciation à se prévaloir de ce manquement.

14. Election de domicile : Pour l'exécution de l'abonnement, les parties conviennent de faire élection de domicile dans les conditions suivantes : pour la Société, au siège social de cette dernière, pour le Client, à son siège ou à son domicile s'il est un particulier;

15. Loi applicable : Le présent Contrat est régi par la loi Française, tant pour les règles de fond que pour les règles de forme. Le Tribunal de Paris est le seul compétent en cas de litige.